

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 20 novembre 2013 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Daniel Bélec, directeur de cabinet

CE-2013-1359-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2013-1360-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2013-1361-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 13 NOVEMBRE 2013

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 13 novembre 2013, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2013-1362-DEC EXEMPTION DE TAXES / PETITE ÉCOLE DU VIEUX-TERREBONNE / COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

ATTENDU la décision de la Commission municipale du Québec relativement à une demande d'exemption des taxes foncières par l'organisme la Petite école du Vieux-Terrebonne ;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec a rendu sa décision le 7 octobre 2013 ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la décision de la Commission municipale du Québec du 7 octobre 2013 accordant une exemption des taxes foncières à compter du 1^{er} janvier 2013 à l'organisme la Petite école du Vieux-Terrebonne.

CE-2013-1363-DEC LETTRES / MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT / REFUS / SUBVENTIONS / TERRAIN DE SOCCER À SURFACE SYNTHÉTIQUE – PARCS ANGORA, DUMAIS, ANDRÉ-GUÉRARD ET PHILIPPE-VILLENEUVE

ATTENDU les lettres du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du 30 octobre 2013 adressées au directeur général de la Ville de Terrebonne

concernant le refus de la subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II ;

ATTENDU QUE les projets non retenus sont les suivants :

- Aménagement d'un terrain de soccer à surface synthétique au parc Angora 1 ;
- Aménagement d'un terrain de soccer à surface synthétique au parc Dumais ;
- Aménagement d'un terrain de soccer à surface synthétique au parc André-Guérard ;
- Aménagement d'un terrain de soccer à surface synthétique au parc Philippe-Villeneuve ;

ATTENDU QUE la lettre indique que la Ville de Terrebonne devra déposer une nouvelle demande d'aide financière, et ce, dans l'éventualité où une nouvelle enveloppe budgétaire serait octroyée par le gouvernement du Québec ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des lettres du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du 30 octobre 2013 concernant le refus de subventions dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II pour l'aménagement de quatre (4) terrains de soccer à surface synthétique dans divers parcs de la Ville.

**CE-2013-1364-DEC UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) /
RENOUVELLEMENT / ADHÉSION**

ATTENDU la demande de renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec au coût de 85 334,79\$\$, incluant la tarification au Carrefour du capital humain, pour l'année 2014 ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif autorise l'adhésion de la Ville de Terrebonne à l'Union des municipalités du Québec au coût de 85 334,79\$, incluant la tarification au Carrefour du capital humain, pour l'année 2014.

Que la trésorière soit autorisée à émettre le chèque à l'Union des municipalités du Québec au cours de l'année 2014.

CE-2013-1365-DEC ADOPTION / VISA / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste du chèque émis du fonds d'administration (Visa - novembre) au montant de 1 587,87\$ préparée le 12 novembre 2013.

**CE-2013-1366-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 733 838,80\$ préparée le 13 novembre 2013.

**CE-2013-1367-DEC NOMINATION / CHEF DE SERVICE, RÉMUNÉRATION
/ DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU l'ouverture du poste de chef de service, rémunération, à la Direction des ressources humaines suite à la démission de Mme Chantal Marceau ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Yvane Dubuc ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, de nommer Mme Yvane Dubuc à titre de chef de service, rémunération, à la Direction des ressources humaines, à compter du 25 novembre 2013, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc., à l'exception de l'octroi de trois (3) semaines de vacances à compter du 1^{er} mai 2014. Que le salaire de Mme Dubuc soit fixé à l'échelon 8 de la classe 7, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2013-1368-DEC NOMINATION / CONTREMAÎTRE / SERVICE DES PARCS ET ESPACES VERTS / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'ouverture du poste de contremaître au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire suite au départ à la retraite de M. Hervé Bussières ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Guy Roy ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Guy Roy à titre de contremaître au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 21 novembre 2013. Que le salaire de M. Roy soit fixé à l'échelon 1 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2013-1369-DEC NOMINATION / CONTREMAÎTRE / SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'ouverture du poste de contremaître au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire suite au départ de M. Jérôme Duguay ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Alain Ouellette ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Alain Ouellette à titre de contremaître au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 21 novembre 2013, et ce, selon les mêmes conditions de travail.

CE-2013-1370-REC SOUMISSION / RENOUVELLEMENT / CONTRAT / MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 156-03-2013, adoptée le 25 mars 2013, acceptant la soumission des compagnies :

- Lignco Sigma inc. pour le marquage de la chaussée pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement pour les bordereaux « A » et « C », secteurs 1 et 3, pour un montant de 239 986,36\$ (taxes en sus) ;
- Les Entreprises Jacluc pour le marquage de la chaussée pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement pour le

bordereau « B », secteur 2, pour un montant de 124 959,15\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9022 pour le marquage de la chaussée arrive à échéance le 31 décembre 2013 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation des fournisseurs ;

ATTENDU QUE, selon l'article 4 du cahier des charges spécifiques, il y a lieu de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour un montant de :

- 176 551,14\$ (t.t.c.) pour le bordereau A Lignco Sigma inc.
- 145 158,79\$ (t.t.c.) pour le bordereau B Les Entreprises Jacluc
- 102 228,99\$ (t.t.c.) pour le bordereau C Lignco Sigma inc.

soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,035%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 17 novembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter le renouvellement du contrat pour le marquage de la chaussée pour un (1) an avec lesdites compagnies :

- Lignco Sigma inc. pour les bordereaux « A » et « C », secteurs 1 et 3, pour un montant de 242 470,22\$ (taxes en sus) ;
- Les Entreprises Jacluc pour le bordereau « B », secteur 2, pour un montant de 126 252,48\$ (taxes en sus).

CE-2013-1371-DEC SOUMISSION / RENOUVELLEMENT / CONTRAT / ÉLAGAGE D'ARBRES

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-1612-DEC, adoptée le 12 décembre 2012, acceptant la soumission de la compagnie Émondage et Abattage Dionne inc. pour l'élagage d'arbres pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, pour un montant de 64 098,56\$ (t.t.c) (SA12-9048) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA12-9048 arrive à échéance le 31 décembre 2013 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QU'il y a lieu de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, selon l'article 12 du cahier des charges spécifiques pour un montant de 64 761,98\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,035%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 17 novembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter le renouvellement du contrat avec la compagnie Émondage et Abattage Dionne inc. pour l'élagage d'arbres, et ce, pour une durée d'un (1) an, le tout pour un montant de 56 327,01\$ (taxes en sus).

CE-2013-1372-DEC SOUMISSION / TRAVAUX DE VENTILATION À LA CASERNE NO 2

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) fournisseurs pour des travaux de ventilation à la caserne no 2;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Navada ltée	14 532,84\$ t.t.c.
Ventilation Létourneau	17 119,78\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Navada ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 octobre 2013 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 17 novembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **NAVADA LTÉE**, datée du 6 mai 2013, pour des travaux de ventilation à la caserne no 2, le tout pour un montant de 12 640\$ (taxes en sus) à être pris à même la réserve pour imprévus. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0451 révisé émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0452 révisé soumis par l'assistante-trésorière au montant de 13 901\$, du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-225-00-523 (entretien machinerie équipement) soit accepté.

CE-2013-1373-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE / NEIGE

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un transfert budgétaire pour fins d'équilibre budgétaire, et ce, dans le cadre des activités courantes entourant le paiement des contrats de déneigement pour la période résiduelle de l'année 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 432 000\$, comme suit :

DU poste budgétaire numéro		
1-03-400-00-021	(affectation – excédent de fonctionnement	432 000\$
	Affecté (réserve) déneigement)	

AUX postes budgétaires numéros		
1-02-330-00-433	(contracteurs)	347 000\$
1-02-330-00-510	(location dépotoir à neige)	85 000\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2013-0466 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

CE-2013-1374-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE SOCCER À SURFACE SYNTHÉTIQUE / PARC ANGORA

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 198-04-2013, adoptée le 8 avril 2013, acceptant la soumission de la compagnie NMP Golf Construction inc. pour des travaux d'infrastructure pour deux (2) terrains de soccer à surface synthétique pour le parc Angora selon l'option « A », pour un montant de

1 259 310,48\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 512 (SA13-6014) ;

ATTENDU QUE la firme Beaudoin Hurens a présenté des avis de changement (numéros 1 à 5) pour un excédent de coûts totalisant une somme de 70 567,51\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif approuve les avis de changements numéros 1 à 5 émis par la firme Beaudoin Hurens pour des travaux supplémentaires accessoires au contrat et autorise la trésorière à payer un montant de 61 376,39\$ (taxes en sus) à la compagnie NMP Golf Construction inc. à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 512. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0455 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1375-DEC SUBVENTION / ACHAT ET INSTALLATION DE LUMIÈRES / MARCHÉ DE NOËL DE TERREBONNE / ACTION ÉVÉNEMENTS

ATTENDU QUE le site du Marché de Noël manque de visibilité et d'éclairage ;

ATTENDU QU'il y a lieu de verser une subvention de 10 000\$ à l'organisme Action Événements pour l'achat et l'installation de lumières blanches ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise le versement d'une subvention de 10 000\$ à l'organisme Action Événements pour l'achat et l'installation de lumières blanches qui seront utilisées d'année en année sur le site du Marché de Noël. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0464 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1376-REC SUBVENTION / ACHAT D'ÉQUIPEMENT ET DE MATÉRIEL / CITÉ GÉNÉRACTION 55+ / ENTENTE / LA MAISON DES AÎNÉS DE TERREBONNE

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 524-11-2011, adopté le 14 novembre 2011, acceptant les termes et conditions énoncés au protocole d'entente de gestion du futur centre de loisir et de services dédié aux aînés et autorisant le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole d'entente à intervenir avec la nouvelle corporation « La Maison des Aînés de Terrebonne » ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire soutenir financièrement l'organisme afin qu'il puisse acquérir le matériel et les équipements nécessaires à l'opération du centre (La Cité GénérAction 55+) ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne ne finance aucun matériel périssable ;

ATTENDU QUE l'organisme sera propriétaire du matériel et des équipements acquis et devra l'entretenir et le renouveler à ses frais ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'entente afin d'intégrer le financement au protocole de gestion liant la Ville et l'organisme ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'octroyer une subvention au montant de 118 853\$ à l'organisme La Maison des Aînés de Terrebonne dans le cadre de l'achat de matériel et d'équipements pour la Cité GénérAction 55+. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0468 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le Comité exécutif recommande également au Conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'addenda au protocole de gestion à intervenir avec l'organisme La Maison des Aînés de Terrebonne.

**CE-2013-1377-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
RENOUVELLEMENT / SOUTIEN TECHNIQUE
(SMARTNET) DES LOGICIELS ET INFRASTRUCTURE
RÉSEAU / TÉLÉPHONIE DE LA FIRME CISCO**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public auprès des revendeurs des produits de la firme Cisco afin de renouveler le contrat de soutien technique des environnements réseau et téléphonie Cisco (SmartNet) pour les douze (12) prochains mois à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le Comité exécutif autorise la Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres public auprès des revendeurs des produits de la firme Cisco afin de « **renouveler le contrat de soutien technique des environnements réseau et téléphonie Cisco (SmartNet) pour les douze (12) prochains mois à compter du 1^{er} janvier 2014** ».

**CE-2013-1378-DEC SOUMISSION / MISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS
ET LOGICIELS SÉCURITÉ DES IMMEUBLES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la mise à niveau des équipements et logiciels sécurité des immeubles;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

Alpha TSI	3 748,19\$ t.t.c.
Stanley Security Solutions	5 339,24\$ t.t.c.
Groupe SecurPlus	6 779,42\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Alpha TSI s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 14 novembre 2013 de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la compagnie **ALPHA TSI**, datée du 22 octobre 2013, pour la mise à niveau des équipements et logiciels sécurité des immeubles, le tout pour un montant de 3 260\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0465 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-1379-DEC SOUMISSION / CONTRAT DE SUPPORT « IBM »
POUR ÉQUIPEMENTS « IBM »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le contrat de support « IBM » pour équipements « IBM » (SA13-8004) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 2 octobre 2013 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 22 octobre 2013 à 11 h 02, à savoir :

IBM Canada Itée

46 415,48\$ t.t.c. corrigé

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie IBM Canada Ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 octobre 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 10 novembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la compagnie **IBM CANADA LTÉE**, datée du 22 octobre 2013, pour le contrat de support « IBM » pour équipements « IBM », le tout pour un montant de 40 370,06\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0470 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1380-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h10.

Président

Secrétaire

PRENEZ NOTE :

LE DERNIER COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE 2013 : LE **18 DÉCEMBRE**
LE PREMIER CE POUR L'ANNÉE 2014 : LE **15 JANVIER 2014**